



Pierre BÉDIER
Président du Conseil
départemental des Yvelines

LE BUDGET 2018

Investir. C'est, depuis des années, le mot qui résume l'action du Conseil départemental – et c'est, dois-je le dire, mon obsession. Car investir, c'est tout simplement préparer l'avenir des Yvelinois. Cette année, c'est plus de 380 millions d'euros que nous investissons dans l'économie locale, dans la modernisation des routes départementales, la rénovation et la construction de collèges, le déploiement du numérique, l'attractivité du territoire. Hier, nous avons dû assumer une hausse des impôts indispensable, aujourd'hui, notre objectif avoué est de baisser la fiscalité d'ici 2021. C'est parce que nos finances sont saines que nous pouvons innover et agir, malgré la baisse des dotations de l'État de 86 % sur quatre ans, malgré l'augmentation du prélèvement sur nos finances pour renflouer les collectivités mal gérées (246 % en quatre ans). Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, notre endettement particulièrement faible, notre niveau d'épargne supérieur aux années précédentes.

Les Yvelines sont l'un des Départements les mieux gérés de France. Quoi qu'en pense l'État, les élus locaux sont des « entrepreneurs de service public » – la plupart en tous cas ! Voilà pourquoi nous combattons la disparition des Départements franciliens envisagée par l'administration. Non par intérêt personnel, mais parce que nos collectivités sont les plus aptes à préparer l'avenir de leurs habitants. Ces chiffres le prouvent.



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



DES RESSOURCES CONTRAINTES...

La baisse des dotations de l'État, combinée à la hausse du prélèvement de péréquation sur nos finances, impose au Département des ressources de plus en plus contraintes.

NÉCESSITANT UNE FORTE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT...

Le Département a mis en place de nombreuses mesures afin de mieux maîtriser les coûts tout en préservant la qualité du service aux usagers.

AFIN DE DONNER LA PRIORITÉ À L'INVESTISSEMENT

La priorité du Département est de se donner les moyens de réaliser et de cofinancer des projets d'investissement d'ampleur au côté de collectivités locales afin de mieux satisfaire les besoins de la population.

BUDGET :
1 402 M€

Recettes de fonctionnement
1 179 M€

Les deuxièmes plus basses de France

Recettes d'investissement
223 M€

Maîtrise de la dette parmi les 10 plus basses de France

Dépenses de fonctionnement
995 M€

Les plus basses de France par habitant

Dépenses d'investissement
407 M€ *

*Dont 24M€ de remboursement d'emprunts

383 M€

Les routes, les transports et les collèges représentent **60%** de l'investissement global

Les dépenses d'investissement pour l'aménagement et le développement du territoire ont augmenté de **138%** par rapport à 2017

Imposition directe : **41%**
Dont taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) parmi les 10 plus bas de France

Dotations de l'État : **3%**
2^e plus basses de France

Emprunt nouveau : **10%**

Recettes d'investissement : **6%**

Recettes d'exploitation : **10%**

Autres impôts et taxes : **30%**

prélèvement de péréquation
50 M€
3^e plus haut de France par habitant

Solidarité et action sociale : **64%**

Développement et attractivité territoriale : **7%**

Education, formation, jeunesse, culture et sport : **14%**

Gestion publique départementale : **15%**
2^e plus bas de France par habitant

91 M€

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

- Attractivité : 28 M€
- Solidarité territoriale : 17 M€
- Environnement : 12 M€
- Logement : 20 M€
- Réseaux numériques : 14 M€

114 M€



ROUTES ET TRANSPORTS

12 M€



SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

20 M€

ÉDUCATION, SÉCURITÉ, CULTURE ET SPORT

- Sport : 4 M€
- Culture et patrimoine : 8 M€
- SDIS et gendarmerie : 8 M€



GESTION PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE

30 M€

116 M€



COLLÈGES ET ENSEIGNEMENT

CONCRÈTEMENT QU'EST-CE QU'ON EN FAIT ?

ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE



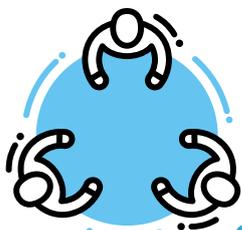
9 €

ROUTES ET
TRANSPORTS



12 €

SOLIDARITÉ



49 €

CULTURE
ET SPORT



1 €

COLLÈGES



14 €

Les dépenses
sur
100 €

SDIS ET GENDARMERIE



6 €

FONCTIONNEMENT
DES SERVICES



9 €